



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

4 juin 2012

3e correction du Rhône (R3) Exposition SION-sur-RHÔNE

(IVS).- Dans le cadre de la 3e correction du Rhône, le canton du Valais et la ville de Sion se sont associés pour définir et partager une vision de l'aménagement du fleuve et de ses abords à travers la capitale ; ils prolongent ainsi les réflexions de l'atelier d'étudiants de l'EPFZ « Sion-sur-Rhône ». Les propositions des concurrents ainsi que le projet lauréat sont présentés sous forme d'une exposition inaugurée ce jour par le conseiller d'Etat Jacques Melly et par Marcel Maurer, président de Sion.

La 3e correction du Rhône redéfinit le paysage de plaine. C'est une occasion unique de changer notre rapport au fleuve. Conscients de ces enjeux, en particulier sur le secteur de la capitale, la Ville et le Canton ont lancé un concours d'urbanistes pour définir la vision de l'aménagement du fleuve et de ses abords, de la Lienne à la Morge. Plusieurs équipes de spécialistes internationaux ont développé leur approche sur la base du projet de 3e correction du Rhône et des perspectives de développement de la ville. Un jury constitué des responsables politiques, de spécialistes de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture ainsi que des spécialistes de la 3e correction ont accompagné le développement des projets et proposé un lauréat au terme d'un processus d'une année.

La vision proposée affine et valorise les élargissements du fleuve prévus par la 3e correction, en propose un nouveau à travers la ville, prévoit l'aménagement de places, de parcs, de quais, ainsi que des espaces de loisir, détente et nature sur le secteur de la Borgne et des Iles, en profitant de la dynamique restaurée du fleuve. Elle prévoit aussi un redéploiement du tissu urbain en direction du fleuve.

L'équipe retenue par le jury, par l'Etat du Valais et la Ville de Sion est constituée des bureaux Paysagession de Lausanne, Localarchitecture de Lausanne et Pellissier De Torrenté de Sion. Ces spécialistes accompagneront l'Etat dans la prochaine étape d'élaboration de la mesure prioritaire du Rhône à Sion ainsi que la Ville dans la définition de ses espaces publics en lien avec le fleuve.

L'exposition démontre l'énorme potentiel de valorisation du fleuve et de la ville à travers la 3e correction. La vision proposée par le groupement lauréat servira de base aux réflexions devant être mises en œuvre par le Canton et la Ville dans la suite de leurs démarches respectives de planification et de travaux.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser au conseiller d'Etat Jacques Melly - 027 606 33 00 - ainsi qu'au président de la Ville de Sion Marcel Maurer - 027 324 11 02 - au président du jury Pierre Feddersen - 079 445 44 88.